



République Française
Département du Val d'Oise
Canton de PONTOISE

Commune de Livilliers

Mairie@livilliers.fr

10, Rue de la Chaise
95 300 Livilliers

Téléphone : 01.34.42.72.04

Le 16 mai 2025

ARRETE N°7/2025

POUR INSTAURATION D'UNE LIMITATION DE TONNAGE DEPUIS LA RUE DE LA COMBLAISE JUSQU'A L'ENTREE DE VALLANGOUJARD

Monsieur le Maire de LIVILLIERS,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locale ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18, R 411.25 à R 411.28 et R 422.4;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article R 141-3
Considérant les caractéristiques géométriques de la rue de Mézières, le passage de véhicules de gros gabarit supérieur à 3.5T sera interdit sur ces sections ;

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation des véhicules dont le poids total roulant autorisé supérieur ou égale à 3.5 tonnes est interdite depuis la rue de la Comblaise jusqu'à l'entrée de Vallangoujard ;

Article 2 : L'interdiction de circuler aux véhicules de plus de 3.5tonnes portée à l'article 1^{er} ne s'applique pas aux véhicules d'incendie, de secours, de Police, d'urgence EDF GDF, et aux engins agricoles ;

Article 3 : Le panneau de signalisation, interdiction au plus de 3.5 tonnes avec bavette « sauf engins agricoles » sera mis en place par la commune ;

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur ;

Article 5 : Ampliation au présent arrêté sera transmise à :

- Le Maire de la commune de LIVILLIERS
- Service voirie du département
- Le commandant de la Gendarmerie d'Auvers sur Oise

Fait à LIVILLIERS, le 16 mai 2025

Le 1^{er} Maire Adjoint
Jean ABONDANCE

